

Communiqué de presse

Lucerne, le 18 octobre 2022

Record d'annonces de maladies professionnelles

En 2021, les assureurs-accidents ont enregistré environ 832 000 annonces d'accidents et maladies professionnelles ainsi que d'accidents durant les loisirs, soit 3,6 % de plus que l'année précédente, mais 4,2 % de moins qu'en 2019, dernière année avant la pandémie de coronavirus. En 2020, le nombre de maladies professionnelles annoncées affiche un niveau record historique du fait du Covid-19.

En 2021, les 24 assureurs-accidents actifs en Suisse ont enregistré 832 000 accidents et maladies professionnelles de personnes exerçant une activité professionnelle salariée ou demandeuses d'emploi, soit 3,6 % de plus qu'en 2020, mais 4,2 % de moins qu'en 2019, avant la pandémie de coronavirus (voir tableau ci-dessous).

Le nombre d'accidents et maladies professionnels, soit environ 277 000 cas en 2021, est pratiquement revenu au même niveau qu'en 2019 (- 0,7 %), ce qui est dû au fait que les restrictions entraînées par la pandémie dans le contexte professionnel ont perdu de leur intensité dans la plupart des branches. En revanche, le nombre d'accidents non professionnels, soit environ 536 000 cas, est toujours nettement plus bas qu'en 2019 (- 6,6 %). Cela provient du fait qu'en raison du Covid-19, la pratique de certains sports, comme le football ou le ski et le snowboard, a aussi été temporairement interdite en 2021, ce qui a entraîné une baisse significative des accidents de sport. Chez les personnes demandeuses d'emploi, les accidents ont augmenté de 13,1 % par rapport à l'année précédente, car le nombre de personnes inscrites au chômage a poursuivi sa progression pendant la pandémie.

En 2020, les assureurs-accidents selon la LAA ont versé au total environ 4,9 milliards de francs en frais de traitement, indemnités journalières et rentes d'invalidité, auxquels s'ajoutent plus de 3,5 milliards de francs de charges extraordinaires pour l'augmentation du volume des capitaux de couverture des rentes en cours, rendue nécessaire par l'abaissement du taux d'intérêt technique au 1^{er} janvier 2020. Les coûts courants pour l'année 2021 ne sont pas encore disponibles actuellement.

Cas enregistrés par l'ensemble des assureurs LAA dans l'assurance-accidents obligatoire

	2021	Variation sur un an	2020	Variation sur un an	2019
Cas enregistrés (total)	831 511	+ 3,6 %	802 601	- 7,6 %	868 159
Accidents et maladies professionnels	276 886	+ 4,8 %	264 311	- 5,2 %	278 736
Accidents durant les loisirs	536 208	+ 2,7 %	522 006	- 9,1 %	573 955
Accidents et maladies professionnelles des personnes demandeuses d'emploi	18 417	+ 13,1 %	16 284	+ 5,3 %	15 468
Maladies professionnelles reconnues	pas encore disponible		16 138	+ 387 %	3312
Prestations d'assurance (total)	pas encore disponible		4,9 mrd CHF ¹	- 1,9 %	5,0 mrd CHF

¹ Sans mutations extraordinaires des valeurs capitalisées

Le Covid-19 en tant que maladie professionnelle chez le personnel soignant

La tendance à la baisse qu'affichait depuis un certain temps le nombre de cas de maladies professionnelles annoncées a connu une fin abrupte avec le début de la pandémie de coronavirus. Le nombre de cas annoncés en 2020 a atteint un niveau record historique. Alors qu'avant l'apparition de la pandémie de coronavirus, quelque 600 cas de maladies professionnelles étaient annoncés chaque année dans le secteur de la santé, ce chiffre a grimpé à plusieurs milliers par mois au plus fort des différentes vagues de Covid-19. En 2020, les assureurs-accidents ont reconnu 16 138 cas de maladies professionnelles au total, dont un peu moins de 13 000 imputables au coronavirus.

Une maladie infectieuse peut être reconnue comme maladie professionnelle lorsque les personnes exerçant une activité professionnelle donnée présentent un risque de contracter la maladie bien plus élevé que le reste de la population. Le risque peut être significativement accru pour les personnels soignants en contact direct avec des personnes infectées dans le cadre de leur activité au sein d'hôpitaux, de cabinets médicaux et d'établissements de santé. De même, les collaborateurs et les collaboratrices des maisons de retraite, des EMS ainsi que des foyers pour personnes handicapées, par exemple, peuvent être exposés à un risque considérablement plus élevé dans le cadre des soins qu'ils dispensent directement aux pensionnaires infectés. En revanche, aucune reconnaissance en tant que maladie professionnelle n'est possible dans les métiers qui ne sont pas axés sur l'accompagnement et le soin de personnes infectées, comme c'est le cas, par exemple, du personnel de vente ou du personnel de nettoyage des hôtels.

Pour l'heure, il n'est pas encore possible d'émettre d'hypothèses sur les effets à long terme des infections, car on ne dispose pas encore de données concernant les prestations d'assurance sur une période d'observation suffisamment longue.

Où se procurer la nouvelle statistique des accidents?

Le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA), géré par la Suva, publie la statistique annuelle des accidents LAA sur mandat du groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents LAA (CSAA). Cette statistique repose sur les données fournies par les plus de 20 assureurs-accidents actifs en Suisse, qui couvrent les personnes salariées assurées à titre obligatoire contre les accidents professionnels et non professionnels ainsi que les maladies professionnelles. Elle inclut aussi les données de l'assurance-accidents obligatoire des personnes au chômage assurées auprès de la Suva.

La statistique LAA recense les accidents des personnes exerçant une activité lucrative, mais pas ceux des enfants en bas âge, des écoliers et écolières, des étudiants et étudiantes, des indépendants et indépendantes, des personnes sans activité lucrative et des personnes retraitées. Elle dénombre pour l'essentiel les personnes salariées et les personnes en formation âgées de 15 à 65 ans qui résident en Suisse de façon permanente. Ces personnes représentent plus de la moitié de la population résidente permanente.

La statistique des accidents LAA 2022, qui vient d'être publiée, présente les résultats statistiques des cas pour l'année 2021 ainsi que des coûts et de l'accidentalité en 2020. La statistique des accidents est disponible sur papier et en ligne en [allemand](#) et en [français](#). Des exemplaires imprimés peuvent être commandés gratuitement auprès du SSAA à l'adresse suivante: unfallstatistik@suva.ch. Infos complémentaires: www.unfallstatistik.ch.

Pour tout renseignement complémentaire, les représentants et représentantes des médias peuvent s'adresser à:

Simone Isermann, communication d'entreprise Suva

Tél. 041 419 59 50, simone.isermann@suva.ch